

*"La pierre la plus solide
d'un édifice est la plus
basse de la fondation".*

Numéro 132- Janv 2012

L'inFO44

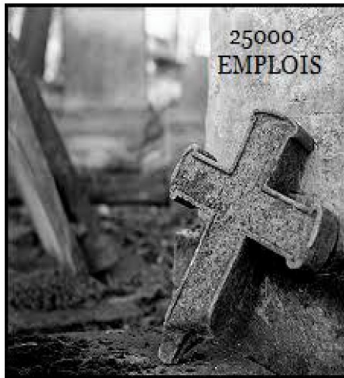


CTPD du 26 janvier 2012

DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,

Janvier est là avec son nouveau cortège de suppressions d'emplois pesant chaque fois un peu plus sur chacun des agents des Finances Publiques! Nous avons choisi comme à notre habitude de ne pas pratiquer la politique de la chaise vide et de siéger au Comité Technique afin de retranscrire dans cette instance de dialogue social, l'expression des agents du département. Vous avez d'ailleurs, ce mardi, pu entendre le sentiment d'une forte partie d'entre eux.



Nous pourrions, comme nous déplorons de devoir le faire trop souvent ces dernières années, dresser le bilan de toutes les suppressions d'emplois. Près de 25 000 emplois supprimés depuis 2002 au sein des services de la DGFIP ce n'est pas rien. C'est 13 fois la DRFiP de Loire-Atlantique!

Mais cela ne changerait rien : nous continuerions de dire **STOP** que vous répondriez comme à votre habitude, Mesdames et Messieurs les dirigeants des Finances Publiques de notre département, « nous nous contentons d'appliquer les directives de la direction générale. »

Certes, nous le savons : vous n'êtes pas les décideurs! Ce sont les gouvernants qui décident de la suppression arbitraire des emplois de fonctionnaires en ne remplaçant pas les départs en retraite... soit dit en passant de manière plus poussée à Bercy qu'ailleurs, car nos ministres ont décidé que notre ministère des finances devait montrer l'exemple !

**Mais si vous n'êtes pas les fossoyeurs de notre administration,
vous acceptez d'en porter le cercueil !**

Nous, à FO, nous avons choisi de dire STOP! Oui STOP !

Tous les agents des Finances Publiques, dont vous faites d'ailleurs partie, sont appelés à manifester leur mécontentement le 2 février prochain. Et si nous devons nous référer au nombre important de collègues qui ont fait le déplacement mardi dernier pour s'exprimer devant vous, le pourcentage d'agents grévistes devrait être important !

Ce qui aurait du panache c'est que vous en soyez. A moins que vous ne considériez que c'est tout juste bon pour le petit personnel et que vous vous sentiez au dessus de cela !

Le discours de notre Direction a quelque peu changé ces derniers temps. Le mal-être au travail et le manque d'effectifs ne sont plus un tabou. Mais les paroles ne sont pas suffisantes! Les agents ont besoin d'une vraie reconnaissance, d'une véritable prise en compte des difficultés qu'ils rencontrent quotidiennement pour remplir leurs missions avec la conscience professionnelle qu'on leur connaît.

**Il est temps d'agir pour défendre nos EMPLOIS, nos MISSIONS, nos
CONDITIONS DE TRAVAIL et notre POUVOIR D'ACHAT !**

Alors le 2 février, de quel côté serez-vous?

**Direz vous : STOP OU ENCORE ?
A FO nous disons, ÇA SUFFIT !**

TOUS EN GRÈVE LE 2 FÉVRIER 2012

Les élus FO DGFIP 44

La lecture de notre motion a été suivie d'un débat avec la Direction. A FO, nous avons longuement insisté sur l'aspect psychologique lié à la suppression d'un emploi. Concernant la FGP, l'administration a confirmé qu'aucun agent ne sera déplacé arbitrairement pour 2012. Nous avons rétorqué que cela générerait toutefois une épée de Damoclès pas facile à supporter par ces agents. D'autant plus que le DRFiP ne peut prendre d'engagement pour 2013, dans la mesure où les nouvelles règles de gestion n'ont pas été finalisées au niveau national. Le seul élément garanti est le maintien à la résidence. Un agent en poste à Derval reste à Derval. Un nantais reste à Nantes ...mais ce n'est pas la même chose....



Il s'est engagé à informer personnellement chacun des agents concernés.

Nous avons insisté sur le ressenti du personnel et la difficulté de vivre la dualité entre la conscience professionnelle et la démotivation liée aux nombreux changements de réglementation par exemple.

Réponse du DRFiP : même s'il admet que c'est exact, *"il faut que les agents admettent de travailler par priorité en fonction des stratégies de la maison"*. A bon entendre.....

Le DRFiP a évoqué la discussion avec les agents venus manifester leur mécontentement mardi 24/01, notamment ceux de la Comptabilité. Il reconnaît les difficultés liées à Chorus-Compta (voir le tract sur notre site). Il a précisé que les agents ne sont pas responsables des dysfonctionnements actuels.



Suppressions d'emplois

Désormais la DGFIP s'est dotée d'un nouvel outil . fini le TSM de la FF et son pendant à la FGP : l'ORE !

Voici venu le temps du TAGERFIP : Tableau d'Allocation Générale des Emplois du Réseau des Finances Publiques ; un outil destiné comme ses prédécesseurs à flinguer les emplois et à gérer la pénurie !

Pour ce faire TAGERFIP n'est pas seul : il est accompagné de MAGERFIP : la Méthode d'Allocation Générale des Emplois du Réseau des Finances Publiques. Deux nouvelles abréviations dont nous n'avons pas fini d'entendre parler

Mais en réalité, rien de neuf : il s'agit toujours de dénicher des gains de productivité.

Les gains dits fléchés cette année proviennent :

• **de TéléIR** (35% des contribuables *télédéclarent*) : nous sommes intervenus pour dire notre surprise car TéléIR engendre à notre connaissance plutôt une surcharge de travail (question, réception physique et téléphonique, contentieux, , contrôle ...). L'administration nous répond qu'après étude sur 2 SIP, il n'y aurait que 3% de déclarations à retraiter suite à anomalie. Nous nous sommes étonnés de cette étude restrictive.

Nouveauté Campagne 2012 (probablement): pour le contentieux, le dispositif devrait permettre de différencier les vraies contestations, des simples corrections d'erreur



- **de la dématérialisation,**
- **du paiement de l'impôt,**
- **de la réforme de l'ISF.**

A ce propos, la Direction a d'elle même précisé que la réforme de l'ISF générerait une baisse de 94% des dossiers dans les Fiscalités Immobilières. Remarque anodine ? Certes non, tout est à craindre.....

• **Du paiement dématérialisé du Secteur Public Local,** élément que nous avons contesté puisque l'augmentation des factures qui arrivent dans les postes comptables n'est pas intégrée dans la charge de travail..... cet élément est donc complètement aberrant

S'y ajoutent les gains dits " diffus " d'importance moindre et plus difficiles à identifier.

• **Fiscalité des particuliers** : changements d'adresse effectués directement par les particuliers sur internet, PPE remboursée par virement, harmonisation des procédures contentieuses ; en matière de fiscalité professionnelle : augmentation de la télédéclaration de la TVA, de la dématérialisation des paiements et des demandes d'attestation à partir du compte en ligne ; fiscalité foncière : hausse des transactions Télé@ctes.

• **Gestion publique** : la dématérialisation des échanges des déposants de fonds au Trésor allège ces services, de même que l'augmentation des paiements et l'envoi de pièces justificatives dématérialisées dans le secteur public local. La réduction du volume des emplois publics diminue la charge de travail des services liaison rémunération.

Le taux de contribution proportionnelle a été fixé à 2,05% pour 2012.

L'administration nous a ensuite indiqué qu'il existe d'autres correctifs :

- **métiers** (calculés sur la base de l'efficience) ;
- **environnementaux** (paramètre territoriaux et primo affectations)
- **de « soutenabilité »** : capacité d'absorption au regard des critères RH

Devant le peu de transparence de ces correctifs, nous avons demandé à la Direction de nous donner davantage d'explications..... celle-ci a été bien embarrassée de nous apprendre qu'elle n'avait pas plus d'informations à nous donner et pourtant ces correctifs influent sur le nombre de suppressions d'emplois...



Les résultats sont les suivants :

Gains fléchés =	-14
Contribution proportionnelle =	-33,5
Correctifs métiers =	+14,8
Correctifs environnementaux =	+0,8
Ajustement de soutenabilité =	+4
Total =	- 27,9
	arrondi à -27 à la suite du dialogue avec le Délégué du Directeur Général

A+ =	+ 1
A =	+ 3
B =	+ 15
C =	- 46
Total =	- 27

Evolution nette globale par filière		
Catégorie	Filière fiscale	Filière Gestion Publique
A+	0	+ 1
A	+ 2	+ 1
B	- 1	+ 16
C	- 15	- 31
Total	- 14	- 13

Nous avons longuement insisté sur les suppressions dans chaque site...et particulièrement sur les SIP nantais, dans les petites équipes de recouvrement. L'Administration se réjouit d'avoir conservé au minimum 3 emplois GP dans chaque SIP.... cadre A inclus. Il n'en reste pas moins que les tâches quotidiennes dans les SIP de Nantes-Ouest et Nantes-Sud Est ne reposeront plus que sur 2 agents C ou B. En plus de leur technicité et de leur implication dans les dossiers à enjeu et/ou à problème, il est demandé aux cadres A de mettre les mains dans le cambouis...

Il en est de même pour les vérificateurs de ST NAZAIRE qui devront désormais se passer du concours d'un secrétariat....et procéder eux-mêmes à la confection de leurs rapports.

Nous sommes aussi intervenus pour évoquer les suppressions d'emplois dans certains postes comptables du secteur public local qui connaissent déjà de grandes difficultés et sont pour certains des postes dits à enjeux. C'est la logique mathématique de MAGERFIP qui est responsable !!! l'un des postes aurait pu même se voir « créditer » d'une suppression supplémentaire.



La Direction s'est engagée à exercer une surveillance accrue sur la situation de ces postes et d'apporter une aide en équipe de renfort en cas de besoin !! Mais l'équipe de renfort voyant ses effectifs se réduire chaque année et les besoins dans les postes et services étant de plus en plus accrus,qu'elle sera la véritable importance de cette aide ?!

Ci-après, le tableau des postes impactés par une suppressions ou transformations d'emplois:

VOTE FO	TAGERFIP (présentation du tableau)	MAGERFIP (suppression d'emplois)
		Refus de voter

Regroupement des activités de gestion bancaires sur un service unique

(- le pôle de consignations étant érigé en un service à part entière)

Actuellement, les activités de gestion des comptes de dépôt sont réparties entre 2 services : le service Dépôts de fonds au Trésor et le service Caisse des dépôts et consignations.

Le service Dépôts de fonds a pour mission d'assurer la tenue et la gestion des 700 comptes ouverts à la DRFIP 44, essentiellement pour des régions d'Etat ou du secteur public local.

Au 1^{er} décembre 2011, le service comprend 1 cadre A, 3 cadres B (2,80 ETP) et 1 cadre C.

Le service Caisse des dépôts et consignations assure 3 missions:

- Le volet bancaire dont la gestion des comptes bancaire des professions juridiques, des institutionnels d'intérêt Général (organismes sociaux, offices d'habitat, associations d'intérêt public) et des personnes protégées par la loi (PPL).
- Un volet consignations dont la promotion et la gestion des consignations en relation avec tous les acteurs de la vie sociale et économique : professionnels du droit, entreprises et activité économique, particuliers, collectivités locales, administrations publiques, établissements bancaires.
- Le volet comptabilité de la gestion des patrimoines privés (successions vacantes)

Au 1^{er} décembre 2011, le service CDC comprend 1 cadre A, 8 cadres B (7,10 ETP) et 4 cadres C.

L'administration a souhaité regrouper ces deux entités au sein d'un seul service.

Cette réorganisation ne devrait pas, selon la Direction avoir de conséquences pour les agents. Chacun reste installé dans ses locaux actuels et continue à exercer ses tâches actuelles.


...sauf que dixit administration dans les documents préparatoires : « *les agents seront susceptibles d'intervenir à terme, et en fonction des nécessités du service, sur le traitement de l'ensemble des chèques* »

Interrogé par les représentants FO, sur l'expérimentation actuelle d'un traitement des chèques par un centre de prélèvement service (pour application fin 2012), l'administration nous dit ne pas avoir d'informations supplémentaires à ce sujet....A suivre donc ! Mais gageons que cela se feraavec suppressions d'emplois à la clef !

Date de mise en œuvre : la réorganisation sera effective au 1^{er} février 2012.

VOTE FO	Réorganisation
	Absention

Les élus FO	Philippe NOBILET	Chrystelle TONNELIER	M-Claire DOMINICI	Bruno LARDIERE	Gilles BELIN
	Titulaire	Titulaire	Suppléante	Suppléant	Expert

 02-40-20-76-56. -  fo.drifip44@dgifp.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgifp-sd.fr/044/>

Permanences

VERSAILLES : le lundi et jeudi matins – le mardi après-midi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le dernier vendredi de chaque mois (02.40.89.66.87)

SERVICES	LIBELLÉ	Icdv classe normale		INSP			B		BGéo	C		AST		TOTAL APRÈS CTL				Variation des emplois	
		FF	FGP	FF	FGP	Huiss ers	FF	FGP		FF	FGP	FF	FGP	AGFP	FF	FGP	TOTAL	FF	FGP
SERVICES DE DIRECTION		2		1			-1	7	0	-2	-15			6	109	295	410	0	-8
BRIGADE DEPARTEMENTA LE DE VERIFICATION	SEMEDV - ST NAZAIRE	0								-1				0	9	0	9	-1	0
BRIGADE CONTRÔLE DE RISCAUTE IMMOBIL	BCR - NANTES	1												0	8	0	8	1	0
BRIGADE CONTRÔLE ET DE RECHERCHES	BCR - NANTES									-1				0	10	0	10	-1	0
SIP	NANTES SUD EST							-1		-1				0	38	3	41	-1	-1
SIP	NANTES NORD EST	1		1						-2	-1			0	57	10	67	0	-1
SIP	NANTES NORD OUEST		1		-1									0	32	7	39	0	0
SIP	NANTES OUEST			1	1						-1			0	28	3	31	1	0
SIP	NANTES SUD				1					-1				0	31	3	34	-1	1
SIP	FORNIC				-1					-1				0	29	4	33	-2	0
SIP/SIE	CHATEAUBRI ANT						-1			-1				0	36	2	38	-2	0
POLE CE	NANTES NORD OUEST						1							0	11	0	11	1	0
SIE	NANTES SUD EST	-3								1				0	44	0	44	-2	0
SIE	NANTES SUD OUEST									-1				0	18	0	18	-1	0
SIE	FORNIC						1			-1				0	17	0	17	0	0
SIE	ST NAZAIRE SUD EST									-1				0	23	0	23	-1	0
TRESORERIE AMENDES	NANTES AMENDES				-1						1			0	0	12	12	0	0
TRESORERIE HOSPITALIER E	NANTES CHU							1			-2			0	0	32	32	0	-1
TRESORERIE MXTE	AGREFEUILLE SURMINE							1			-1			0	0	5	5	0	0
TRESORERIE MXTE	DEVAL							1			-1			0	0	7	7	0	0
TRESORERIE MXTE	LELOROUX BOITREAU							1			-1			0	0	10	10	0	0
TRESORERIE MXTE	NORT SUR BROE							1			-1			0	0	5	5	0	0
TRESORERIE MXTE	BLAIN							1			-1			0	0	7	7	0	0
TRESORERIE MXTE	LABALLE ESQUELAC							1			-2			0	0	11	11	0	-1
TRESORERIE SECTEUR LOCAL	BOUYE				1			1			-1			0	0	8	8	0	1
TRESORERIE SECTEUR LOCAL	CHATEAUBRI ANT										-1			0	0	9	9	0	-1
TRESORERIE SECTEUR LOCAL	NANTES MUNICIPALE										-2			0	0	37	37	0	-2
RF	SAINT NAZAIRE										-1			0	0	11	11	0	-1
PAERIE REGIONALE	PAYS DE LA LOIRE							1						0	0	9	9	0	1
PAERIE DEPARTEMEN TALE	LOIRE ATLANTIQUE							1			-1			0	0	28	28	0	0
ODIF	NANTES								-1	-1				0	29	0	29	-2	0
ODIF	ST NAZAIRE									-1				0	24	0	24	-1	0
CONSERVATI ON DES HYPOTHEQU ES	NANTES 2EB	-1												0	22	0	22	-1	0
GRUPE DES IMMEUBLES	ST NAZAIRE GALL											-1		0	0	0	0	-1	0